

## COMpte-REndU du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

### Séance du mercredi 6 septembre 2017

Par convocation en date du 25 août 2017, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, au lieu ordinaire des séances, le six du mois de septembre deux mille dix-sept à 15h00 sous la Présidence de Monsieur Paul LIONS.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de délégués suppléants présents : 1

Nombre de votants : 7

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Monsieur	François	ANTONIOTTI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Madame	Marie-Josèphe	CAPINIELLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Jean-Baptiste	CECCALDI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Paul	LIONS	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Lionel	MORTINI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Maurice	PARIGGI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	POLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne

Délégués Absents :

Monsieur	Attilius	CECCALDI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Pierre	GUIDONI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Jean-Marie	SEITE	Communauté de communes Calvi Balagne

## Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation des compte-rendus des comités syndicaux du 14 juin et 27 juillet 2017,
3. TEPCV : Suite à donner portant sur l'étude de faisabilité de la voie verte entre Calvi et l'Ile-Rousse
4. TEPCV : validation des emplacements des parcs relais et aires de co-voiturages
5. Agenda 21 : Demande de financement relative à une étude de faisabilité de sites STEP sur le territoire
6. Lancement de la consultation publique du site internet du pays de Balagne
7. Etat d'avancement sur le conventionnement LEADER
8. Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **A été nommée secrétaire de séance : Madame Marie-Josèphe CAPINIELLI**

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

### **Approbation des compte-rendus des comités syndicaux du 14 juin et 27 juillet 2017**

Monsieur le Président présente pour approbation les compte-rendus des Comités Syndicaux en date du 14 juin et du 27 juillet 2017. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver les compte-rendus des Comités Syndicaux du 14 juin et du 27 juillet 2017.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

[http://www.pays-de-balagne.fr/Comite\\_Syndical\\_page\\_94\\_1,391.htm](http://www.pays-de-balagne.fr/Comite_Syndical_page_94_1,391.htm)

### **TEPCV : Suite à donner à l'étude de faisabilité de la voie verte entre Calvi et l'Ile-Rousse**

Pas de délibération

Le Président rappelle que dans le cadre du plan d'actions TEPCV, le PETR du pays de Balagne a lancé une étude de faisabilité de l'aménagement d'une voie verte sur la façade littorale. Le déroulement de cette étude a été confié à l'entreprise INDDIGO SAS.

Cet axe doit permettre de relier Calvi et l'Ile-Rousse par une voie naturelle sécurisée accessible aux familles en vélos tous chemins.

Cette voie sera interdite aux engins motorisés. Un sentier littoral permet déjà la circulation piétonne.

La réunion de restitution de l'étude a eu lieu le 13 juillet au siège du PETR et une proposition de tracé a été émise par INDDIGO.

Selon le BE, le prévisionnel financier est le suivant pour relier Calvi à l'Ile-Rousse :

Pour un itinéraire VTT combinant des sections sportives et familiales : Coût total estimé à 2 M€ :

- Travaux 1,9 M€HT
- Frais divers (études, géomètre...) : 0,1 M€

Pour un itinéraire voie verte aménagé à vocation familiale : Coût total estimé à 5 M€ :

- Travaux 4,7 M€HT
- Frais divers (études, géomètre...) : 0,3 M€

Suite à cette réunion, un devis portant sur l'approfondissement technique d'une variante de la voie verte sur la commune de Calvi nous a été transmis à notre demande, par le cabinet d'étude pour un montant de 5 355 €. L'objectif de la prestation consiste à étudier une nouvelle alternative de tracé, pour insérer l'infrastructure cyclable entre la route territoriale 30, la voie ferrée et les parcelles militaires sur la commune de Calvi.

Le comité syndical considère que le bureau d'étude n'a pas su s'adapter au contexte local, tant au niveau environnemental que financier.

Cependant, l'étude de faisabilité de la voie verte a identifié un tracé continu et réalisable à court terme entre Bodri (Commune de Corbara) et Sainte Restitude (Commune de Lumio). Malheureusement, les deux villes de Calvi et de l'Ile-Rousse ne sont pas immédiatement "raccordables" :

- Le tronçon Bodri - L'Ile-Rousse se heurte d'une part à de forts dénivelés et d'autre part soit à des terrains privés en SCI coté mer, soit à la seule possibilité d'emprunter le RT30 depuis le centre ville jusqu'à l'embranchement de Bodri.

- Le tronçon Sainte Restitude - Calvi se heurte à la traversée des deux cours d'eau du Fiume Seccu et de la Figarella. Ouvrages qui ont été estimés dans l'étude à 650 000 € chacun !

En conséquence, le comité syndical décide de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une tranche ferme Bodri - Sainte Restitude et de deux tranches conditionnelles pour relier les deux agglomérations. Les travaux de la tranche ferme ont été estimés à 362 000 €.

### **TEPCV : validation des emplacements des parcs relais et aires de co-voiturages**

Pas de délibération :

Le Président rappelle que le cabinet d'étude Jean Clerc consulting en charge de l'étude relative à l'implantation, l'aménagement et la signalétique de parcs relais et d'aires de covoiturage pour le pays de Balagne nous a transmis, lors de la réunion du comité de pilotage du 30 juin 2017, son diagnostic et ses propositions de localisation des aires de co-voiturage et de parcs relais.

Afin de poursuivre cette étude, les membres du comité syndical ont décidé de valider le choix de ces implantations comme suit :

Localisation	Type	Commune	Précision
Aire de Tesa	Aire de covoiturage	Lama	Emplacement choisi selon accessibilité dans les deux sens
Ostriconi	Aire de covoiturage	Palasca	Parking aménagé par la CCIRB
Losari	Aire de covoiturage	Belgodere	Parking communal devant le SPAR
Guardiola	Parc relais	Monticello	au sud de l'arrêt CFC : terrain en cours d'acquisition au SDIS par la CCIRB
Eglise	Aire de covoiturage	Sta Reparata	Parking communal / pratique existante
Fogata	Aire de covoiturage	L'île-Rousse	convention à passer avec le centre commercial Parking existant / pratique existante
Curzo	Aire de covoiturage	Corbara	Terrain communal au rond point
Gare d'Algajola	Parc relais	Algajola	Parcelle n°543 CTC
Chez Charles	Aire de covoiturage	Lumio	Parking existant / pratique existante
Gare Camp Raffalli	Parc relais	Calvi	Parking de la gare CTC
Pinède	Parc relais	Calvi	Parcelle AR002 Commune de Calvi
Pont des 5 arcades	Aire de covoiturage	Galeria	Terrain Commune d'Albertacce
Eglise de Galeria	Aire de covoiturage	Galeria	Parking communal / pratique existante
Battaglioni	Aire de covoiturage	Olimi Cappella	Devant la Mairie / pratique existante

## Agenda 21 : Demande de financement relative à une étude de faisabilité de sites STEP sur le territoire

Pas de délibération :

En l'absence d'un retour du Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) de Cadarache concernant la validation de la rédaction de la convention de partenariat, le comité syndical est dans l'impossibilité de délibérer. Le projet fera l'objet d'un passage au prochain comité syndical.

## Lancement de la consultation publique du site internet du pays de Balagne

Pas de délibération

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte s'est transformé en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2016.

Les nouveaux statuts du PETR du pays de Balagne, adoptés en février 2017, ainsi que la mise en œuvre de différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat et la CTC (TEPCV, contrat de ruralité..)

élargissent aujourd'hui les domaines d'activités du Pays de Balagne et rendent obsolète son actuel site internet.

Le PETR du Pays de Balagne déploie également depuis le 1er septembre 2016, une plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat sur son territoire, pour concilier à la fois la rénovation de l'habitat dans le respect de ses caractéristiques patrimoniales, l'amélioration de la qualité de vie des habitants et l'accompagnement et le soutien des entreprises locales du BTP.

Face à ces nombreux changements, le comité syndical souhaite adapter l'actuel site internet ([www.pays-de-balagne.fr](http://www.pays-de-balagne.fr)), créé en 2011 et décide de lancer un marché public.

### **Point sur l'état d'avancement du conventionnement du programme Leader en Balagne**

Le Président rappelle que le GAL Balagne a déposé sa candidature en réponse à l'appel à projet sur la mesure Leader du PDRC 2014-2020, le 28 juillet 2015. Cette candidature du territoire de la Balagne pour « développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne » a été retenue officiellement le 1er avril 2016 par le comité régional de sélection.

Deux réunions techniques relative au conventionnement Leader, ont eu lieu les jeudis 6 et 13 avril 2017. Suite à cette dernière rencontre, les services de la CTC ont travaillé sur les annexes de la convention afin de pouvoir présenter la convention tripartite, au prochain Conseil Exécutif qui devait se tenir le 9 mai ou le 16 mai 2017.

A ce jour, le dossier n'a pas été présenté en conseil exécutif car celui-ci est toujours en cours d'instruction réglementaire entre les services de la CTC et de l'ODARC.

Lors de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 juillet 2017, M. le Président du Conseil Exécutif de Corse, Gilles SIMEONI, a répondu (<http://www.corse.fr/file/192294/>) à une question orale déposée par M. Jean TOMA (<http://www.corse.fr/file/192201/>) au sujet de la revitalisation de l'intérieur à travers notamment le programme LEADER et les GAL. Le Président garanti avoir donné instructions aux services d'accélérer au maximum la signature des conventions avec l'ensemble des GAL sélectionnés. En ce qui concerne le GAL Pays de Balagne, le projet de convention a reçu un premier avis de l'autorité de gestion et de l'organisme payeur, une approbation en Conseil exécutif interviendra sous peu.

Le Président déplore ces retards récurrents dans la mise en œuvre de l'axe 4 (LEADER) du PDRC. L'Union Européenne programme les budgets alloués aux régions en fonction de leur consommation des périodes précédentes. Sur la période 2007 – 2013, tous les crédits n'ont pas été consommés.

Le retard pris dans le conventionnement risque de mettre à mal la bonne exécution du programme Leader pour la période 2014-2020.

D'une part, nous devons programmer tous les projets en 3 ans au lieu de 6 ans, et d'autre part, nous devons assurer l'avance de trésorerie pour l'animation du programme sur 20 mois. En effet, les dépenses d'animation sont éligibles depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016.

En conséquence, le complément de participation des deux Communautés de Communes inscrit au budget 2017 doit être sollicité.

## Questions diverses

### Partenariat dans le cadre du programme interreg-Méditerranée

Délibération : n°2017/033

Le Président informe les membres du comité que, dans le cadre du programme européen Interreg-Méditerranée, la CTC est partenaire d'un projet intitulé SUNSET qui vise à développer une méthodologie pour la réalisation de Plan de Déplacements sur des territoires touristiques polycentriques.

L'Office des Transports de la Corse (OTC : partenaire institutionnel) et l'AUE (support technique) nous proposent d'intégrer ce projet en tant que territoire pilote.

Ce projet permettra de réaliser un plan de déplacement et de mettre en œuvre une action pilote. Cette action devra impacter une grande partie du territoire et être choisie rapidement (et présentée sous forme d'une description et d'un plan de financement).

Ce projet doit être déposé auprès des instances européennes avant fin septembre 2017.

En conséquence, le comité syndical est amené à se prononcer pour que le Président puisse signer la déclaration d'engagement de partenaire associé.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la participation du Pays de Balagne au projet SUNSET en tant que territoire pilote de la CTC,
- autorise le Président à signer la déclaration de partenaire associé .

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00

Fait à Cateri, le 13 septembre 2017

Le Président, M. Paul LIONS